

**Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 23 novembre 2010 à Bruxelles, Bureau fédéral.**

**APPROUVE**

**Présents:**

Guido CLAES, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire - Stefan DAMMAN, Pierre GEERAERTS, Gimi FOGOLIN (remplace M. MERCIER F.)

**Excusés:** MM Francis MERCIER, Président - Patrick Van Peteghem

**1. Préambule**

M. Francis MERCIER est excusé pour des raisons de santé.  
La Commission Sportive lui souhaite un prompt rétablissement.

M. Guido CLAES prend la présidence de la réunion.

**2. Lecture et approbation du PV du 26-10-2010**

Le PV de la réunion du 26.10.2010 est lu et approuvé.

**3. Championnat de Belgique 2010 – 2011 - Courier**

Match Senior Div. III 3027 Soignies – Blankenberge du 20/11/2010

Le club de Blankenberge n'avait pas assez de joueurs pour effectuer le déplacement et a donc déclaré forfait pour le match.

La Commission Sportive entérine ce forfait et demande à la Fédération l'application de l'amende forfaitaire mais sans les frais d'arbitrage.

La Commission Sportive prend connaissance du mail de l'arbitre TIMMERMAN qui met en évidence certain manquements dans l'accueil des arbitres de la part du club de Strombeek ainsi que des dysfonctionnements à la table.

La Commission Sportive prend connaissance de la réclamation du club de Mouscron concernant le match de Division I Antwerpen A – Mouscron du 13/11/2010.

La Commission Sportive estime que cela doit être traité par la Commission Centrale des Arbitres.

La Commission Sportive fait remarquer qu'il n'y a pas de rapport d'arbitre sur les faits que le club de Mouscron reproche au Club d'Anvers et que tout cela est suggestif.

La Commission Sportive prend connaissance de la lettre recommandée du club de Courtrai en réponse de lettre recommandée envoyée par la Commission Sportive.

La Commission Sportive demande au secrétaire de contacter le club de Courtrai afin qu'il informe tous les clubs du championnat de la panne.

Le secrétaire soumet à la Commission Sportive un mail en provenance du club de Bruges qui informe que le match Cadets Bruges – Dendermonde du 13/11/2010 n'a pu être joué du fait que la piscine était occupée par une autre activité.

Le secrétaire fait remarquer à la Commission Sportive que le mail envoyé par la direction de la piscine a été envoyé au club de Bruges date du 15/11/2010.

Le secrétaire signale à la Commission Sportive qu'il n'a été informé du fait que le match n'a pas été joué que le dimanche lors de la communication des résultats.

Suite aux quatre événements ci-dessus, la Commission Sportive demande au secrétaire d'envoyer à tous les clubs un récapitulatif des instructions.

## **Match Div. 2 Res 2124 CCM – WPK du 30/10/2010 – Utilisation de faux noms par WP Kortrijk**

**Présents :** MM Guido CLAES, Vice Président – Pierre LEDENT secrétaire – Stefan DAMMAN – Pierre GEERAERTS – Gimi FOGOLIN (Remplaçant M. MERCIER)

**Excusés :** MM. Francis MERCIER, Président – Bert COUCKE, Capitaine et Délégué du club de WP Kortrijk lors du match – Stefaan VRIELINCK, Arbitre

A la demande de la Commission de Discipline, la Commission Sportive a étudié en ce jour, mardi 23 novembre 2010, le fait d'utilisation de faux noms par le club de WP Kortrijk lors du match en question.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre, de la feuille de match et de la lettre recommandée du club de WP Kortrijk, la Commission Sportive prend les décisions suivantes :

- Le club de WP Kortrijk perd le match par forfait. La Commission Sportive demande à la fédération l'application de l'amende forfaitaire.
- La Commission Sportive demande à la Commission de Discipline d'entendre et de sanctionner pour le fait de l'utilisation d'un faux nom, les joueurs de WP Kortrijk Arne CARON et Simon DEVOS.
- La Commission Sportive demande à la Commission de Discipline d'entendre et de sanctionner le club de WP Kortrijk pour l'utilisation de faux noms lors du match en question car la Commission sportive estime que cela s'apparente à de la tricherie et qu'avec neuf joueurs l'équipe avait suffisamment de joueurs pour prendre part au match.

Frais à charge du club de WP Kortrijk.

## **4. Divers**

M. Wouter GEORGE qui était présent au début de la réunion informe la Commission Sportive que le club d'Anvers est candidat à l'organisation du tournoi qualificatif jeune pour les Championnats d'Europe. Donc la Belgique se portera candidate à l'organisation.

Le Secrétaire de la Commission Sportive fait remarquer que pour sa part il n'avait reçu aucune réponse à l'appel à candidature envoyé aux clubs le 02/11/2010.

La décision de la LEN sera connue fin décembre début janvier.

M. Guido CLAES propose, que dès que la Commission est au courant que la Belgique est pays organisateur, d'organiser une réunion avec la Fédération, la Commission Sportive, les Comités Sportifs FFBN/VZF, la CCA et le club candidat à l'organisation.

M. Alain D'HOSSCHE va donner sa démission en tant que manager de l'équipe VZF mais demande à pouvoir rester manager de l'équipe nationale « 92-93 ».

La Commission Sportive n'y voit aucun inconvénient.

M. Guido CLAES, en tant que sponsor, fournisseur du matériel, informe la Commission Sportive qu'il fournira une tenue aux joueurs qualifiés et non à tous les joueurs sélectionnés pour les entraînements.

A ce jour, il n'a toujours pas reçu de l'entraîneur les noms des joueurs qualifiés.

La Commission Sportive va inviter MM GRANCEROF et FULGEANU lors de la prochaine réunion.

M. Guido CLAES remet à la Commission Sportive un projet de grille calendrier pour la saison 2011-2012.

Il suggère à Commission Sportive d'analyser ce projet et de communiquer une grille définitive aux clubs pour le mois de Février 2011 afin que ces derniers puissent effectuer les réservations de piscine.

La Commission Sportive décide d'organiser sa prochaine réunion le mardi 14/12/2010 à 18h30.

Les Comités Sportifs FFBN et VZF se réuniront le même jour au même endroit.

A 18h45 aura lieu le tirage au sort des 1/4 de Finale de la Coupe de Belgique.

**Le rapporteur,  
Pierre LEDENT,  
Secrétaire**

**Prochaine réunion :**

**Mardi 14 décembre 2010 – 18.30 – Bruxelles, Bureaux Fédéral**